

CAPL de LISTE D'APTITUDE de C en B du 03/11/2011 FGP ET FF

Cette CAP conjointe FGP et FF a commencé à 8h30 pour se terminer à 15h45 , avec une interruption / repas de 1 heure ... Du jamais vu . Mais c'était pour la bonne cause : tous les participants (direction et OS) ont pu intervenir sur la totalité des 122 dossiers .

Il est à noter que bon nombre de pratiques de la FF, sont désormais la règle en FGP; par exemple le fait que les OS photocopient les dossiers de tous les candidats - rapport + 3 dernières notation / Eden - ; cette pratique était interdite en FGP, et cela à juste titre, compte tenu de la confidentialité des dossiers RH. La délégation FO n'a pas changé ses habitudes et a continué de consulter les dossiers dans le service RH .

pour la FF , il y avait 45 candidats pour 6 places .

pour la FGP , il y avait 77 candidats pour 8 places .

Pour FO, la Liste d'Aptitude n'est pas un Tableau d'Avancement ; la valeur professionnelle des candidats doit être appréciée à l'exclusion d'autres critères (ancienneté ,âge,emplois occupés..) Toutefois, le plan de qualification ministériel ayant été reconduit, les dossiers d'agents de + de 58 ans doivent être priorisés .

La délégation FO a rappelé a la direction qu'en FGP, les 2 classés (tableau A) non retenus à la dernière CAPL de ce type, devraient être classés N°1 et 2 . Ce fut le cas .

De même, dans la catégorie des proposés non classés (tableau B) les 2 agents présents depuis le plus longtemps sur ce tableau, devraient être prioritaires pour accéder au tableau des classés . Ces 2 agents sont passés sur le tableau A .

Enfin, pour intégrer les proposés non classés (tableau B), plusieurs dossiers ont été défendus par notre délégation ; 2 dossiers ont été retenu par la direction locale ; de même qu'un autre qui avait été évoqué l'année dernière avec insistance par FO et que la direction a intégré cette fois d'office .

Bien évidemment FO a voté pour les Tableaux A et B . (CGT et SNUI contre)

Le classement des agents du tableau A a été fait par la seule Direction locale et ne donne pas lieu à un vôte des OS .

Les classés (tableau A) : 18 (10 FGP et 10 FF)

Les proposés non classés (tableau B) : 24 (12 FGP et 12 FF)

La création des 3 postes spécifiques B pour les CPF de CERDAGNE (2) et MONT LOUIS (1) a été validé par la CAP. (FO et CGT pour / SNUI abstention). Si la Direction Générale entérine ces choix , les postes seront à pourvoir au 01/07/2012.

La délégation FO a cette CAPL :

Muriel BERTHOU , Evelyne FROGIER , Marc HOMS , André MURCIA , Christian BOSC
Experts : France LEROY et Bernard MARTI –secrétaire de FO DDFIP 66 -

PS/ Les organisations syndicales n'ont plus le droit d'afficher sur leur site web les listes nominatives des agents mutés ou sélectionnés sur une liste d'aptitude ou un tableau d'avancement.

Ceux qui ne sont pas syndiqués et qui souhaitent recevoir les tableaux des sélectionnés ou les informations sans pour autant être adhérents doivent adresser un courriel sur la boîte mail du syndicat FO DGFIP à l'adresse suivante :

fo.dddip66@dgfip.finances.gouv.fr

en précisant, « j'autorise le syndicat FO DGFIP 66 a m'envoyer des mails sur ma boîte à lettres fonctionnelle ».